



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

## Séance du 25 juin 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

**Administrateurs en exercice : 21**

**Présents : 15**

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. MORENO
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BASS	M. GARCIN	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
Mme BERNARDINI	M. GILLET	Mme MATHERON	

**Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3**

Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. SMAILI	à	Mme MATHERON

Mme VALVERDE	à	M. RICHARD
--------------	---	------------

**Absents/excusés : 3**

M. BEN MIHOUB	M. DOYER	Mme FORTIAS
---------------	----------	-------------

**Nombre de votants (présents + représentés) : 18**

<p><b>DELIBERATION 25-43</b></p> <p>22 RUE DE L'HOPITAL – Attribution local commercial n° 0080 0005</p>	<p><b><u>N° 25-43 – 22 RUE DE L'HOPITAL – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL – N° 0080 0005</u></b></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>A Le local n° 0080 0005 sis 22 rue de l'Hôpital à Toulon, était loué depuis le 01 décembre 2021 à l'association DIVERS GENS pour un loyer annuel de 482,20 €, soit 40,20 € par mois.</p> <p>Cette association a donné son préavis de départ et a quitté les lieux le 12 août 2024.</p> <p>Depuis le local est vacant, faute de candidature.</p> <p>Toulon Habitat Méditerranée a réceptionné une demande émanant de deux prothésistes ongulaires souhaitant travailler en coworking pour l'activité de pose de prothèses ongulaires et extensions de cils.</p>
---	--

Une visite a été réalisée et les informations suivantes ont été transmises aux prospects :

- Local d'une superficie d'environ 48 m<sup>2</sup>.
- Prix du loyer annuel fixé à 4 800 € hors taxe et hors charges, soit 400 € mensuels.
- Versement d'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyers hors charges.

Après visite du local, le dossier de candidature a été déposé par les 2 personnes suivantes :  
Mme PASQUIER Stella et Mme BEKADOUR Farah.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec Mme PASQUIER Stella et Mme BEKADOUR Farah pour une activité de pose de prothèses ongulaires et extensions de cils pour une durée de 18 mois renouvelable une fois, aux conditions précitées.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

<b>Votes favorables</b>	<b>18</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Votes contre</b>	<b>0</b>
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

**Article 1**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux concernant le local n° 0080 0005, avec Mme PASQUIER Stella et Mme BEKADOUR Farah pour une activité de pose de prothèses ongulaires et extensions de cils pour une durée de 18 mois renouvelable une fois, aux conditions précitées.

Le Président du Conseil d'Administration,

  
Mohamed MAHALI